



Agence immobiliere ce retourne contre moi au tribunal

Par **annanz**, le **12/04/2011** à **09:03**

Bonjour,

Je viens d assigner mon agence immobiliere au tribunal pour non remboursement de depot de garantie. Ils ne sont pas present a la premiere convocation (ils leur manquaient des papiers?) mais viennent de m envoyer un dossier de leur avocat ou ils se retournent contre moi pour 900euros dommage et interet de leur frais d avocat car ils considerent qu ils sont mandataires du proprietaires et que ce n est pas a eux de rendre la caution. il se trouve que j ai verse cette caution a l agence.

Je les avais convoques au tribunal car ils ne repondent pas a mes appels ou courrier et que j attends mon depot depuis 5 mois.

peuvent ils gagne quand meme?et vais je devoir paye ces 900 euros.

Par **mimi493**, le **12/04/2011** à **13:52**

Ils ont raison, c'est le bailleur qu'il faut assigner.